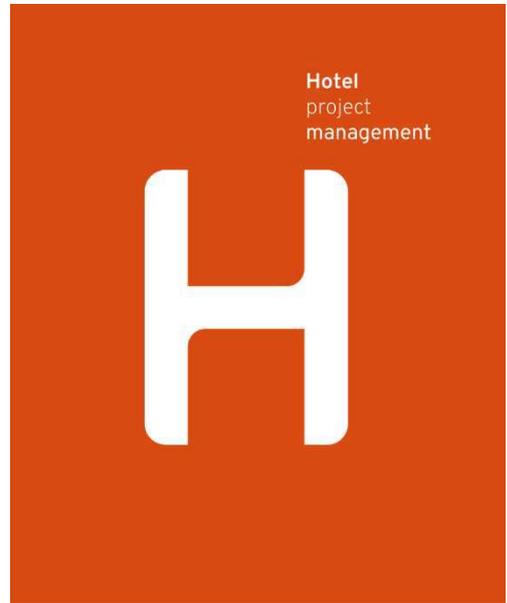


# SAPR ILE DE BENDOR



## Dossier cas par cas



## SOMMAIRE

---

**ANNEXE 1 : CERFA 14734-03**

**ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25000EME**

**ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE**

**ANNEXE 4 : PLAN DES TRAVAUX**

**ANNEXE 5 : FORMULAIRE SIMPLIFIE NATURA 2000**

**ANNEXE 6 : AMBITION BIODIVERSITE**

**ANNEXE 7 : NOTICE D'INFORMATION**

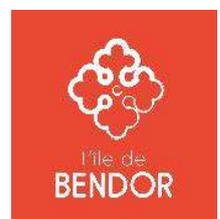
**ANNEXE 8 : NOTICE PAYSAGERE**

**ANNEXE 9 : APPROCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PEPINERE DE PRODUCTION**

**ANNEXE 10 : PLAN DES ARBRES CONSERVES OU ABATTUS**

# ANNEXE 1 : CERFA\_14734-03

*10 novembre 2021*



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Programme d'aménagement de l'île de Bendor : demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE PAUL RICARD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gilles GRANDGUILLOTTE, Directeur des Opérations dûment habilité

RCS / SIRET

6 2 9 5 0 1 5 3 7 0 0 0 3 5

Forme juridique

SA à directoire et conseil de surveillance

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 18 : Dispositifs des prélèvements des eaux de mer Rubrique 39 : travaux et constructions d'opérations d'aménagement	tous dispositifs dont le prélèvement est supérieur ou égal à 30 m <sup>3</sup> /heure d'eau de mer : débit de prélèvement d'eau de mer de 120 m <sup>3</sup> /heure Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> : La surface de plancher des travaux est d'environ 13 500 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de réhabilitation du complexe de l'île de Bendor :

Les travaux qui seront réalisés sont : le désamiantage, le curage, la démolition de certaines parties de bâtiments, les ravalements et modifications des façades, la réhabilitation des espaces intérieurs et des espaces verts, le remplacement des installations électriques/sécurité incendie/production chaud et froid/eau chaude/traitement d'air et désenfumage et la construction de nouvelles entités. Les constructions sont au nombre de 4 et concerneront :

- 2 extensions : le théâtre et l'hôtel le Soukana
- 2 nouvelles constructions : la maison circulaire et le restaurant gastronomique

## 4.2 Objectifs du projet

L'île de Bendor, située à 5 minutes en bateau de la ville de Bandol, fût acquise dans les années 50 par Monsieur Paul Ricard et est aujourd'hui la propriété de la SOCIETE PAUL RICARD. Cette île d'une superficie de 7ha accueillait jusqu'à présent jusqu'à 800 personnes par jour.

Depuis plusieurs années, la SOCIETE PAUL RICARD a constaté des dégradations récurrentes sur les bâtis et une baisse des résultats d'exploitation.

Sur la base de ce constat, la SOCIETE PAUL RICARD souhaite procéder à la réhabilitation de l'île de Bendor afin de lui redonner ses lettres de noblesse.

Pour ce faire, les deux pôles hôteliers des pointes Ouest et Est seront entièrement rénovés. Afin de préserver le calme de ces espaces, les activités plus animées seront réunies au centre de l'île.

Les travaux de curage et désamiantage démarrent dès Novembre 2021.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés sur l'ensemble des bâtiments de l'île :

- Désamiantage et curage des bâtiments
- Ravalement et adaptation des façades
- Démolitions/construction d'annexes/extensions de bâtiments
- Rénovation complète des intérieurs
- Débétonnisation des cheminements et enrochements
- Restructuration complète des espaces verts

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Complexe hôtelier équipé de restaurants, espaces de détente (SPA, fitness) et d'activités (club nautique, de plongées...)  
Un sentier pédestre permet de faire le tour de l'île et d'accéder aux criques béton et à la plage artificielle.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire sera déposé en début d'année 2022

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface globale de plancher	environ 13 500 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

île de Bendor à Bandol 83150

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 ° 74 ' 95 " 41 Lat. 43 ° 12 ' 79 " 61

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

0

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île de Bendor est concernée par la ZNIEFF 1 "île rousse, île de Bendor, ZNIEFF marine de type 2 n°93M000065" qui la borde à l'ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor est située face à la commune de Bandol près du littoral.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas concerné par un arrêté de protection Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île de Bendor est rattachée administrativement à la commune de Bandol. L'île de Bendor est situé dans les zones du PLU : - N1 : N1L (zone naturelle et forestière) et N1m (zone naturelle et marine) - UD : zone urbaine à faible densité
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas située dans un parc national ni un parc naturel marin ni une réserve naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas inscrite au patrimoine mondial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas située dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bandol dispose d'un PPR prescrit le 11 février 1999 détaillant les risques liés à l'aléa inondation. L'île de Bendor n'est pas soumise à l'aléa inondation qui concerne principalement la rivière du grand vallat. Un porter à connaissance datant du 15 mars 2019 établit que la commune de Bandol et par conséquent l'île de Bendor est soumis au risque de submersion marine.  Le PPR de Bandol est prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas située sur un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas située dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas située dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas située dans un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas concerné par un site Natura 2000. Toutefois, la zone de projet se situe à proximité des zones Natura 2000 : la pointe fauconière ZSC (2,5 km à l'ouest), et la lagune du Brusca ZSC (à 4,3km au sud est)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de Bendor n'est pas située dans un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réhabilitation de l'île de Bendor n'impliquera pas des drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés dans le cadre du chantier seront réutilisés ou envoyés en décharge pour les déblais d'amiante.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier est déficitaire en matériaux (import de remblais sur le chantier). Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet prévoit de mettre en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui auront des incidences résiduelles très réduites sur la faune et la flore. Après la mise en place de ces mesures : - aucune destruction d'individu Statice Nain (flore) ne sera recensé, - faible risque de destruction d'individus de reptiles, oiseaux ou chiroptères. Par ailleurs, les opérations de débétonnisation auront à court terme un impact positif sur la faune et la flore locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 en connexion directe avec le site d'étude concernent le milieu marin, qui ne sera pas impacté par le projet. Les travaux sur l'île de Bendor ne sont a priori pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations d'espèces et habitats concernés par les sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation classée pour la protection de l'environnement n'est présente sur l'île. L'île dispose d'une voirie pour les véhicules thermiques mais n'est pas habilitée à être utilisée pour transporter des matières dangereuses. Le port-abri présent au nord de l'île ne dispose pas d'aire de remplissage en carburant.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île de Bendor est située en zone 2 du risque sismique : l'extension des nouveaux bâtiments sera au norme parasismique. L'île de Bendor est soumise à l'aléa de submersion marine, des batardeaux de type "front blade" seront installés sur les façades des bâtiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le traitement des eaux usées sera assuré par la station d'épuration collective Sanary/Bandol
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un sentier pédestre est aménagé et permet de faire tout le tour de l'île. Une voirie pour les véhicules thermiques est mise en place et sera utilisée occasionnellement pour la maintenance et la collecte des déchets. Les modes de déplacements doux seront privilégiés (piétons, vélos, voiturette électrique).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des travaux de réhabilitation sont prévus sur le site qui entraîneront des nuisances sonores et source de bruit pour les riverains. Par conséquent, les travaux seront réalisés uniquement en journée pour respecter les valeurs seuils de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ni de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des travaux de réhabilitation sont prévus sur le site qui entraîneront des vibrations. A l'arrêt des travaux, ces nuisances ne persisteront pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors des travaux, le site sera éclairé. Dès la fin des travaux, les sources lumineuses seront éteintes afin de ne pas perturber la faune et la flore de l'île. En phase exploitation, les criques artificielles et les abords de l'île seront éclairés du mois de mars à octobre et concernera principalement le balisage de la voirie. Cette mesure permettra d'éviter la perturbation de la faune et la flore.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- émissions de gaz à effet de serre émises par les engins du chantier,</li> <li>- rejets polluants tels que les eaux usées, eaux de lavage, déchets divers,</li> <li>- rejets de particules fines : MES, poussières,</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : forage réalisé pouvant engendrer des rejets liquides minimes. L'activité de béton désactivé peut également entraîner des rejets liquides minimes sur le site.</p> <p>Aucun rejets liquides ne polluera le milieu marin.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des effluents de type "rejets domestiques" qui seront traités par le système d'assainissement collectif Sanary/Bandol.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors des travaux, il est prévu le désamiantage des bâtiments. Ces déchets seront traités via une filière de traitement adapté. Il est également prévu d'évacuer les matériaux du curage des bâtiments, du ravalement de façade, les anciennes installations et équipements non conformes aux normes actuelles vers des filières de traitement adapté.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est recensé aucun patrimoine architectural sur le site. Le patrimoine paysager sera protégé via des mesures de protection (stockage des déchets, mise en place de bassins de rétention, mise en place d'ateliers équipés de dispositifs de récupération de la pollution, protection des arbres remarquables )
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet d'aménagement n'est prévu sur la zone de projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le projet sera réalisé uniquement sur la commune de Bandol.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de limiter l'impact sur la faune et flore locale, il convient d'adopter les mesures d'évitement et de réduction suivantes :

- Pas de travaux en période sensible (reproduction et léthargie hivernale, lorsque la mobilité réduite des individus les empêche de fuir) soit de mi-novembre à fin février et de début avril à fin juillet ;
- Démantèlement progressif des gîtes potentiels afin de permettre aux individus de fuir la zone de travaux ;
- Accompagnement par un écologue pour transférer le cas échéant les individus impactés hors de la zone de travaux (nécessite une dérogation pour capture d'individu d'espèce protégée) ;
- Une fois les travaux démarrés hors période sensible, tous les gîtes potentiels ayant été neutralisés, les travaux peuvent se poursuivre y compris en période sensible, les individus ne trouvant plus d'habitat favorables dans l'emprise ;
- Création de gîtes de substitution .

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent cas par cas détaille dans la notice d'information les incidences potentielles du projet sur le milieu physique, le milieu humain, le milieu naturel et les risques naturels.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont proposées en phase chantier et exploitation afin de supprimer les incidences du projet. Aucune destruction ou détérioration d'habitats n'aura lieu sur la faune et la flore.

Des moyens de protection des bâtiments contre la submersion marine sont prévus.

Le projet a également pour vocation une réhabilitation de la palette végétale présente sur l'île avec la plantation d'espèces endémiques afin de lutter contre les espèces invasives et favoriser le développement de la biodiversité locale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Annexe 1 : Document CERFA Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000ème Annexe 3 : Photographies Annexe 4 : Plan des travaux Annexe 5 : Formulaire simplifié Natura 2000 Annexe 6 : Ambition biodiversité Annexe 7 : Notice d'information Annexe 8 : Notice paysagère Annexe 9 : Approche pour la mise en place d'une pépinière de production Annexe 10 : Plan des arbres abattus ou conservés

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Six-Fours-les-Plages

le,

17.11.2021

Signature

P. J. 